

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
22 DÉCEMBRE 2015, à 20h15
ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2- Règlement 2015-294 (visant à fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2016 et les conditions de perception)
- 3- Approbation des prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de St-Adelphe pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016
- 4- Mandat à M. Paul Labranche maire, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adelphe les conventions de travail avec les employés municipaux
- 5- Mandat au Service d'ingénierie de la MRC Mékinac pour la mise à jour de notre plan d'intervention
- 6- VARIA : (Si tous les membres du conseil sont présents)
- 7 - Période de questions
- 8 - Levée de l'assemblée

Daniel Bacon, Directeur général

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le vingt-deuxième jour de décembre de l'an 2015, à 20h15, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À laquelle étaient présents et présentes Mesdames les conseillères Bernita Tétrault et Line Lapointe, Messieurs les conseillers Mario Montambault, Léon Gagnon, Michel Denis et Jean Baillargeon, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Paul Labranche.

Les membres du conseil présents ont tous reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la Loi.

Cinq (5) contribuables assistent à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 20 h 19.

2015-12-278 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon
Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que
présenté par Monsieur le maire. **Adopté**

RÈGLEMENT 2015-294

RÈGLEMENT VISANT À FIXER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION

ATTENDU qu'un AVIS DE MOTION du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2015;

À CES CAUSES,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Denis
Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et il a été ordonné et statué que le conseil de la Municipalité de St-Adelphe et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

ARTICLE 1 : Taux de taxes

Que les taux de taxes pour l'exercice financier 2016 soient établis selon les données contenues à l'ANNEXE A du présent règlement.

ARTICLE 2 : Taux d'intérêt sur les arrérages

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 10 pourcent (10%), plus 5 pourcent (5%) de frais d'administration.

ARTICLE 3 : Paiement par versements

Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique.

Toutefois, lorsque dans un compte, leur total est égal ou supérieur à 300 \$, elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en trois versements égaux.

ARTICLE 4 : Date des versements

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le 1er versement des taxes municipales est le 30^e jour qui suit l'expédition du compte, le 2e versement devient exigible le 15 mai 2016 et le 3^e et dernier versement, le 15 août 2016.

ARTICLE 5 : Paiement exigible

Si un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est exigible.

ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

ANNEXE « A »

L'annexe «A» fait partie intégrante du règlement 2015-294.

TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE ET DE SERVICES POUR L'ANNÉE 2016

Taux de taxes 2016 par 100 \$ d'évaluation. Ce taux de taxes se répartit comme suit :

Taxe foncière générale :	0,51 ¢
Taxe Sûreté du Québec :	0,08 ¢
Taxe voirie locale :	0,205 ¢
Taxe aqueduc infrastructure règl. 2000-201	0,005 ¢
Tarif d'entretien eau	53,71 \$ par unité
Tarif dette aqueduc règl. 2000-201:	179,40 \$ par unité
Tarif dette égout règl. 2000-201	78,31 \$ par unité
Tarif dette assainissement règl. 96-161:	83,49 \$ par unité
Tarif d'entretien assainissement, égout :	70,92 \$ par unité
Tarif résidentiel vidange 131,31 \$ et récupération 53,74\$	185,05 \$ par unité
Tarif vidange chalet	121,90 \$ par unité
Tarif vidange fosse septique résidentiel	87,50 \$ par unité
Tarif vidange fosse septique chalet	43,75 \$ par unité
Tarif vidange fosse septique + de 880 gal.	0,20 ¢ par gallon suppl.
Tarif vidange et récupération commercial et industriel :	

Catégorie 1 : 203,66 \$ par unité (répartie comme suit : vidange 149,92 \$, récup. 53,74 \$)

- Bureau ou place d'affaires
- Salon de coiffure
- Garderie

Catégorie 2: 228,48 \$ par unité (répartie comme suit : vidange 174,74 \$, récup. 53,74 \$)

- Denturologiste, professionnel de la santé
- Résidences pour personnes âgées
- Salon funéraire
- Caisse populaire
- Entrepôt
- Casse-croûte

Catégorie 3: 270,32 \$ par unité (répartie comme suit: vidange 216,58 \$, récup. 53,74 \$)

- Garage commercial
- Industries (avec bac de 360 litres)
- Hôtel, bar licencié
- Fermes

Catégorie 4: Avec container

312,14 \$ par unité (répartie comme suit : vidange 258,40 \$, récup. 53,74 \$)

- Salle de quilles
- Couvoir
- Restaurant

Catégorie 5: Avec container

521,24 \$ par unité (répartie comme suit : vidange 467,50 \$, récup. 53,74 \$)

- Épicerie
- Industrie

Fait et adopté à St-Adelphe, le 22^e jour de décembre 2015.

Adopté

Paul Labranche, maire

Daniel Bacon, directeur général

Avis de motion : 7 décembre 2015

2015-12-279 Approbation des prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de St-Adelphe pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016

CONSIDÉRANT que la SHQ a, au cours des dernières semaines, préparé les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2016 de l'Office municipal d'Habitation de Saint-Adelphe;

CONSIDÉRANT que ces prévisions budgétaires affichent des dépenses de 103 589\$ et des revenus de 46 918 \$, soit un déficit prévu de 56 671 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Line Lapointe

Appuyé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit.

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe approuve les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'Habitation de Saint-Adelphe pour l'année 2016.

Que la Municipalité de Saint-Adelphe s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés (RAM-C) et plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures (PQI).

Que la municipalité accepte de déboursier la contribution qui lui incombe représentant une somme de 5 667 \$ payable au cours de l'année 2016.

Adopté

2015-12-280 Mandat à M. Paul Labranche maire, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adelphe, les conventions de travail avec les employés municipaux

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que les membres du Conseil de la Municipalité de St-Adelphe autorisent le maire monsieur Paul Labranche à signer pour et au nom de la susdite municipalité, les protocoles d'entente 2016 - 2017 relativement à la convention de travail qui s'applique à M. Daniel Bacon directeur général, Mme Gisèle Thiffault, directrice adjointe et M. Dany Lapointe, inspecteur municipal, ainsi que le protocole d'entente de M. Christian Trudel employé municipal, pour les années 2016, 2017 et 2018. **Adopté**

2015-12-281 Mandat au service d'ingénierie de la MRC de Mékinac pour la mise à jour du plan d'intervention de la Municipalité

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe mandate le service d'ingénierie de la M.R.C. de Mékinac pour produire un plan d'intervention conforme aux exigences du « Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées », produit par le MAMOT en novembre 2013.

Que les frais pour la production du plan sont estimés à 6 000 \$ et incluent ce qui suit :

La production des plans d'ensemble des réseaux (eau potable, égout sanitaire, égout pluvial).

Le plan des tronçons intégrés.

Le plan des segments prioritaires.

Le rapport complet.

La mise à jour des données.

L'auscultation des chaussées visuellement ou par un camion automatisé selon la norme exigée par le MAMOT.

Que les coûts de 6 000 \$ seront facturés par la M.R.C. de Mékinac à la susdite municipalité sur sa quote-part de 2017 (*Volet service d'ingénierie*).

Adopté

2015-12-282 **Levée de l'assemblée à 20 h 33**

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon que la séance soit levée.

Paul Labranche, maire

Daniel Bacon, directeur général